

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir :

Thierry CARON donne pouvoir à Denis HUMBERT

Brigitte CONTAT donne pouvoir à Catherine SGRAZZUTTI

Patrice PECCOUD donne pouvoir à Cécilia HORCKMANS

Absente excusée

Muriel DOLIGER

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 n'appelle pas à des observations.
Arrivée de Catherine SGRAZZUTTI à 20h11 après le vote de la délibération 2024.10.

Ordre du jour

- **Lecture du récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus**
- **Délibérations**
 - **2024-10** Convention de mandats portant sur l'enregistrement de demande de logement locatif social PLS ADIL 74.
 - **2024-11** Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour une classe verte 2024
 - **2024-12** Demande de subvention au titre du CDAS pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente
- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Courriers**
- **Questions diverses**
 - Fleurissement sur la commune
 - Situation du Bar le 74
 - Travail d'Intérêt Général
 - Convention de mise à disposition du stade de foot au Rugby Club de Groisy

LECTURE

Récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus 2023

	Montants annuels brut
DE REYDET Rebecca	9 636.36
HUMBERT Denis	9 636.36
MEGARD Claire	9 636.36
NANCHE Brigitte	25 112.94
RENAUD Olivier	9 636.36
SGRAZZUTTI Catherine	9 636.36

DELIBERATIONS

- **2024 – 10 Convention de mandats portant sur l'enregistrement de demande de logement locatif social PLS ADIL 74.**

Vu la délibération 2015/51 du 10 septembre 2015 relative au rattachement au système national d'enregistrement de la demande de logement social,

Vu l'article R 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mandat entre PLS.ADIL 74 arrivée à son terme

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Décide** de renouveler la convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social pour l'année 2024.
- **Accepte** le tarif de 0.10 centimes d'euro par habitant et par an avec une participation minimale de 300€ par an.
- **Fixe** la durée de la convention de mandat pour une année renouvelable par tacite reconduction
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer les mandats correspondants.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2024 –11 Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour la classe verte 2024**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école élémentaire a fait une demande de subvention au titre de la participation à la classe découverte qui se déroulera à Vulcania en Auvergne pour la classe de CM2 et que le bénéfice éducatif de ce type de séjour est incontestable.

L'école et les familles participeront également au financement ; la participation demandée à la commune s'élève à 3800€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 3800€ à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre de la participation à la classe découverte 2024 pour un séjour à Vulcania en Auvergne
- **Autorise** Madame Le Maire à signer le mandat correspondant
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget

Débats

Luc CHAVEROT : tous les CM2 ne partent pas en classe découverte. En effet, antérieurement, les classes découvertes s'effectuaient une année sur deux pour les classes de CM1 et CM2. Ensuite, seuls les CM2 partaient en classe verte une année sur deux. Je ne trouve pas cela équitable pour ceux qui ne partiront pas l'année prochaine.

Joëlle VERON : les classes découvertes sont au bon vouloir du professeur. Nous ne pouvons pas obliger un enseignant à s'engager sur des sorties scolaires 1 année sur 2. Néanmoins, pour ceux qui ont la chance d'y participer, ces classes sont très constructives pour les enfants.

Claire MEGARD : je pensais que c'était un cadeau de fin de cycle de la mairie et donc systématique. Dans ce contexte je ne suis pas d'accord.

Denis HUMBERT : je ne trouve pas que cela soit équitable pour ceux qui ne partent pas.

Sophie DEPRES : si l'année prochaine des CM1 veulent partir en sortie scolaire, la mairie peut-elle participer ?

Brigitte NANCHE : Oui, bien sûr.

Délibération adoptée à 15 voix pour et 3 contre

Contre : Denis HUMBERT et le pouvoir de Thierry CARON / Claire MEGARD

➤ **2024 –12 Demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité – Réfection de la salle polyvalente**

Madame Le Maire rappelle que la salle polyvalente d'Allonzier la Caille d'une surface de 195m² a été inaugurée en 1983.

Depuis il n'y a pas eu de travaux significatifs en matière d'isolation et ou de rénovation intérieure. Afin d'améliorer les performances énergétiques de cette salle, et, de moderniser son intérieur devenu désuet, elle propose d'engager des travaux de rénovation de la manière suivante :

- L'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) coût estimé	9 000,00€ HT
- Maître d'œuvre coût estimé	40 000,00€ HT
- Isolation du toit, des façades et remplacement des menuiseries : coût estimé	120 000,00€ HT
- Réfection totale de l'intérieur (murs, sols, plafonds, menuiseries intérieures, courants, sanitaires et cloisons : coût estimé	375 000,00€ HT
- Soit un total estimé de	544 000,00€ HT

Dans ce cadre-là, une demande de subvention peut être sollicitée auprès du conseil départemental au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux a été donc estimé à :	544 000,00€ HT
Le montant de la subvention souhaitée est de :	272 000,00€
Montant de la participation communale serait de :	272 000,00€ HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le principe de l'opération
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté
- **Sollicite** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des CDAS à hauteur de 272 000,00€
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME

Déclaration préalable

1 – 07400624A0007 – Monsieur Yves MEGARD – 54, route de Maloux – Section B1668
Muret et clôture.

En cours d'instruction.

2 – 07400624A0008 – Monsieur Philippe EMIN – 19, route des Malatrays – Section B1891
Pergola

En cours d'instruction

3 – 07400624A0009 – Monsieur Jean-Marc CAVASINO – 16, route d'Allonzier « Les Marais
Pontaux » 74330 Choisy – Section 023A 1867
Véranda

En cours d'instruction

4 – 07400624A0010 – Madame Jade CARDONA – 202, route d'Annecy / Copropriété
« HESTIA » – Section A2287
Climatisation réversible posée au sol sur le balcon.

Accord de la copropriété

5 – 07400624A0011 – Madame Renée NANCHE – 2751, route de Mandallaz – Section B1096
Clôture en bois.

En cours d’instruction – demande de pièces manquantes

6 – 07400624A0012 – GDER / Pour Monsieur Pierre VANJNGELANDT – 95, route de l’Abbaye
Section B1251
Panneaux photovoltaïques en toiture.

En cours d’instruction

7 – 07400624A0013 – Monsieur Fabien ROBERT – 118, allée des Rangossons – Section A2319
Panneaux photovoltaïques en toiture.

En cours d’instruction

8 – 07400624A0014 – Monsieur Albert COHEN – 37, impasse des Ecoles – Section A688
Création cave en chambre. Rénovation fenêtres.

En cours d’instruction

9 – 07400624A0015 – Monsieur Matthew DOHERTY – 21, impasse du Viéran – Section A2106
Pergola.

En cours d’instruction

Permis de construire

1 – 07400624A0004 – Communauté de Communes du Pays de Cruseilles / Monsieur Xavier
BRAND -616, route du Chef-Lieu (bâtiment 2A) - Section A2638
Aménagement crèche avec construction pergola et local de rangement, modification ouvertures.

En cours d’instruction

Permis de construire modificatif

1 – 07400623A0012M01 – Madame Anouck LAVOCAT & Monsieur Pierre VANJNGELANDT -
95, route de l’Abbaye - Section B1251
Rectification surface de plancher suite erreur sur le cerfa.

En cours d’instruction

1 – 07400617A0014M03 – SCCV HESTIA / Madame Sylvie SOLLE – 202, route d’Anney -
Section A2287
Ajout fenêtre bâtiment A / Suppression cheminement piétons et molocks.

En cours d’instruction

Autorisation de travaux pour l'aménagement d'un établissement recevant du public

1 – 07400624A0002 – Communauté de Communes du Pays de Cruseilles / Monsieur Xavier BRAND -616, route du Chef-Lieu (bâtiment 2A) - Section A2638
Aménagement d'une crèche

En cours d'instruction

COMMISSIONS

- **COMMISSION DU PERSONNEL**

La commission du personnel s'est réunie le 27 février et le 26 mars 2024.

- Le personnel scolaire :
- L'agent en remplacement au poste dédié aux inscriptions, au personnel scolaire et aux commandes poursuivra sa mission jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Une relance à candidature pour la surveillance des enfants durant la pause méridienne a été faite. Nous avons reçu 2 candidatures qui n'ont pas donné suite. Une candidature spontanée vient d'arriver ce jour.
- Une personne bénévole se propose pour le mois de mars.
- Un salarié sollicite la mairie pour contracter une rupture conventionnelle. Le montant de l'indemnité serait de 12789€ environ.

Madame Le Maire demande l'avis du conseil sur cette rupture.

L'ensemble du conseil municipal s'accorde à dire que le montant est trop élevé et refuse la rupture conventionnelle.

Rébecca DE REYDET : la municipalité a peut-être un intérêt à étudier cette rupture ?

Brigitte NANCHE : non aucun. Par contre, nous pouvons lui accorder une mise en disponibilité avec la possibilité de ne pas réaliser son préavis de 3 mois, si toutefois cette personne reprenait une activité.

Le conseil municipal maintient son refus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Garde-Champêtre**

La commune, en partenariat avec les communes de Villy-le-Pelloux, Cuvat et Cercier réfléchit à l'embauche d'un garde-champêtre mutualisé.

Olivier RENAUD : comment va s'effectuer le partage ?

Brigitte NANCHE : au prorata du nombre d'habitants.

Corinne MESNIL : quel est le cursus pour devenir Garde-champêtre ?

Brigitte NANCHE : il faut passer un concours.

Pour information nous sommes la seule commune à pouvoir l'accueillir dans nos locaux. L'ensemble du conseil municipal est d'accord sur le principe.

- **Fleurissement**

Madame Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors d'un précédent conseil municipal un fleurissement de la commune par des plantes vivaces. Elle demande l'accord du conseil pour fleurir la commune avec ce type de plantes, économes en eau.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette idée.

Joëlle VERON :

Nous pouvons peut-être demander à un professionnel pour le choix des vivaces ?

Cécilia HORCKMANS :

Le bassin situé route d'Annecy est envahi de mauvaises herbes. Peut-on le nettoyer ?

Brigitte NANCHE

Nous demanderons à l'agent technique de le faire.

Catherine SGRAZZUTTI

Peut-on demander à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de replacer les jardinières mises de côté sur le parking de l'école élémentaire ?

Brigitte NANCHE

Nous leur demanderons.

Claire MEGARD

Peut-on enlever les deux bacs à fleurs devant l'entrée de la salle polyvalente, ils gênent l'entrée.

Brigitte NANCHE

Non. Ils sont utiles, encore plus vis-à-vis des mesures Vigipirate.

- **Bar le 74**

Certains d'entre vous ont sans doute lu le Dauphiné Libéré où la gérante a mis en cause la mairie. Madame Le Maire tient à signaler deux choses :

- Je ne reprendrai pas les éléments déjà publiés, mais simplement indiquer que les créances de loyer de la mairie ne peuvent être à l'origine de la décision de justice de mise en liquidation, puisque la commune n'avait pas déclaré sa créance, et, que nous avons dû introduire par le biais d'un avocat une requête en relevé de forclusion. (L'information est arrivée en mairie après le délai légal durant lequel nous pouvions inscrire une dette). Le dossier de la créance dont le montant a été calculé par le comptable du trésor public au regard des pièces fournies, et, confirmé en l'absence de justificatifs de paiement. Le dossier relatif à la dette de la mairie est appelé en jugement le 22 avril 2024 mais compte tenu que la liquidation judiciaire est intervenue, je ne sais pas si la contestation sera maintenue. Si elle n'est pas maintenue, la commune ne pourra pas récupérer sa créance de 13 130,00€.

Par ailleurs, les clefs ne nous ont pas été restituées. Elles seraient, suite à la sommation effectuée par Maître MOTTET, actuellement, chez un commissaire-priseur ? pourquoi ? nous ne savons pas.

- Quelle suite souhaitez-vous donner au Bar le 74 ? une remise en gérance ? pour quel commerce ?

Pour ma part, la commune a besoin absolument d'un bar/restaurant ouvert tôt le matin, et, ouvert le soir et les week-ends.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à la remise en gérance pour un bar/restaurant.

Intervention de Denis HUMBERT :

Il va falloir remettre en état l'étage qui est inhabitable, la cuisine et la salle de restaurant. Qui va payer ?

Brigitte NANCHE : la commune. Mais ; il y a des mises aux normes à faire obligatoirement.

Joëlle VERON : la commune a-t-elle les moyens de payer ?

Rébecca DE REYDET : une expertise de l'état des lieux va être faite une fois que nous aurons récupéré les clefs, ainsi qu'un inventaire.

Brigitte NANCHE : des devis pour les travaux seront alors demandés.

Olivier RENAUD : derrière le bar il y a un coin ombragé que nous pourrions aménager ?

Claire MEGARD : impossible ; il s'agit de la zone humide.

- **L'Espace des Bains**

Il a été constaté des dommages dus à des fuites tant sur le plafond que sur les murs de la salle. Pour activer l'assurance décennale des entreprises, la mairie a saisi le tribunal de Thonon-les-Bains pour qu'un expert puisse en identifier les causes.

Pour se faire, il a décidé de vider les jardinières. Les travaux auront lieu entre le 15 et le 19 avril. Les frais, seront pour le moment, à la charge de la commune.

- **Le bâtiment multifonction**

A la demande de la commune, une expertise relative à la présence d'eau dans les cloisons a été diligentée. L'expert a rendu son rapport. Il est fait état de fortes humidités, et, les causes n'ont pas pu être identifiées.

Intervention de Jean-Louis MARESCOT :

Les joints des façades de la salle ont été arrosés. L'expert a constaté que l'eau s'infiltrait à l'intérieur. Mais impossible d'en déterminer la cause.

L'expert propose d'arroser toutes les façades avec un colorant durant les mois de juillet et/ou août pour trouver l'origine des fuites. Ces investigations ne pouvant pas être menées lors de l'occupation des salles.

Brigitte NANCHE :

Dans ce contexte, il est impossible d'ouvrir un centre de loisirs cet été.

Intervention de Luc CHAVEROT

Qui paye ?

Brigitte NANCHE

La mairie pour le moment. Les assurances procéderont au remboursement lorsque l'expert aura déterminé les entreprises en cause.

- **Les associations**

Certaines associations viennent en mairie faire faire des photocopies. Parfois, le nombre est important (700). Que pensez-vous de demander aux associations de venir avec leur papier et de faire elle-même leurs photocopies ?

L'ensemble des conseillers sont favorables à cette proposition.

- **La convention de mise à disposition du terrain de sport**

Madame Le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu le projet de mise à disposition du terrain de sport pour le rugby club de filière et demande si nous pouvons leur soumettre ?

Intervention de Sophie DEPRES :

Qui va nettoyer les sanitaires ?

Brigitte NANCHE :

C'est noté dans la convention, eux.

L'ensemble des conseillers valide la convention.

- **La plaquette sur le Travail d'Intérêt Général (T.I.G)**

Madame Le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu la plaquette d'information relative au T.I.G. et demande l'avis aux membres du conseil sur l'adhésion par la commune à ce programme.

Intervention de Luc CHAVEROT

La personne doit, il me semble, être encadrée en permanence ? par qui ? l'employé communal ? (Même réflexion de Denis HUMBERT)

Je ne pense pas que nous soyons la structure qu'il convient pour accueillir ce type de programme.

Intervention de Claire MEGARD

Je suis pour, mais il faut prendre conscience que cela va demander du travail au sein de la mairie. Cette personne doit être encadrée.

Brigitte NANCHE

Nous pouvons mettre éventuellement des réserves sur l'accueil, la durée...

L'ensemble des conseillers, hormis Sophie DEPRES et Luc CHAVEROT, sont pour tester le programme.

- **Vente de la Maison « Bozon » et du local commercial aux Muzes**

La mairie a fait faire 2 banderoles pour la mise en vente de la maison Bozon et du local commercial aux Muzes.

Les visites se feront groupées et :

- Pour la Maison Bozon le 5 avril 2024 de 17h à 19h30 et le 6 avril 2024 de 10h à 11h30
- Pour le local commercial aux Muzes le 10 avril 2024 de 10h à 11h30.

Intervention de Joëlle VERON

Je rappelle que je suis contre cette vente. Nous n'aurons pas le contrôle de ce qui peut se faire, et, nous pouvons, potentiellement nous retrouver avec un immeuble.

Brigitte NANCHE : la majorité du conseil a voté pour. Nous pourrions toujours être vigilants sur le projet proposé.

- Interventions diverses

- Joëlle VERON :

Peut-on demander à l'AREA de réaliser une nouvelle étude acoustique ? le niveau sonore de l'autoroute a augmenté fortement.

Brigitte NANCHE : c'est déjà fait.

COURRIERS

- Lecture de la demande de subvention du GIS (Groupement d'Intervention de Secours en France). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- Lecture de la demande de subvention de l'association APEDYS des 2 Savoie (adultes et enfants « Dys »). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- Lecture de la demande de subvention de l'association SEPAS Impossible (malade de sclérose en plaques). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- Lecture de la demande de subvention de la Protection Civile pour l'acquisition d'un véhicule 9 places. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

- Lecture de divers courriers relatifs à la sécurité routière sur le territoire d'Allonzier la Caille et notamment certains axes de plus en plus fréquentés. Madame Le Maire informe qu'un rendez-vous est pris avec la gendarmerie pour identifier ces axes et étudier les possibilités d'amélioration de la sécurité des routes.
- Lecture du courrier d'une administrée sur le ramassage scolaire et particulièrement l'abri bus du carrefour de Bublens. Est évoqué, les véhicules s'arrêtant à la plateforme de tri à côté de l'abri bus, le manque de visibilité des enfants empruntant le bus, l'odeur des poubelles en plein été et l'enlèvement de l'Alambic.
Intervention de Monsieur HUMBERT qui précise que les enfants attendent le bus avant 8h, la chaleur étant moins importante, et qu'en plein été il n'y a pas de ramassage scolaire.
Intervention de Madame Le Maire : le ramassage scolaire dépend de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
- Lecture du courrier de l'entreprise DISANO qui souhaite installer 4 ruches sur une parcelle appartenant à la commune et à proximité de son entreprise. Le conseil municipal est favorable à la proposition. Néanmoins, Denis HUMBERT souligne la dangerosité de l'envol d'un essaim et des mesures qu'il faudrait prendre dans ce cas-là.
- Lecture de la demande d'utilisation du stade de sport par les scouts dans la nuit du 15 au 16 avril. L'ensemble des conseillers donne son accord.
- Information : la CCPC envisage de mettre en place une navette à la demande entre la PAE de la Caille et la gare de Pringy.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 avril 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôture la séance à 21h40.

EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOM PRENOM	PRESENT	EMARGEMENT
CARON THIERRY	A	Pouvoir à D. HUMBERT
CAUQUOZ JEAN-PIERRE	P	
CHAPPUIS NATHALIE	P	
CHAVEROT LUC	P	
CONTAT BRIGITTE	A	Pouvoir à C SGRAZZUTTI
DE REYDET REBECCA	P	
DEPRES SOPHIE	P	
DOLIGER MURIEL	A	EXCUSEE
HORCKMANS CECILIA	P	
HUMBERT DENIS	P	
MARESCOT JEAN-LOUIS	P	
MEGARD CLAIRE	P	
MESNIL CORINNE	P	
MOULON SEBASTIEN	P	
NANCHE BRIGITTE	P	
PECCOUD PATRICE	A	Pouvoir à C. HORKMANS
RENAUD OLIVIER	P	
SGRAZZUTTI CATHERINE	P	
VERON JOELLE	P	